VAE Validation des acquis d’expérience

Juin 2021

SECTEUR TRANSERSAL.

CFPPA/UFA
EPLEFPA
de ROANNE-CHERVÉ-NOIRÉTABLE

TAUX DE RÉUSSITE
> Réussite sur 3 ans: 90%

SATISFACTION
> Promotion 2020 : 75%

DURÉE
> de 10 à 20 heures

CONDITIONS D'ADMISSION
> Selon critères

Contact
cfppa.roanne@educagri.fr

LAVENTURE DU VIVANT.FR
REVÉLE TON TALENT

Objectifs de l’accompagnement

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d’une durée minimale de 1 an, en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).Elle concerne les métiers de l’agriculture, du paysage, de la forêt, de l’agro-alimentaire, des services en milieu rural. L'accompagnement concerne des diplômes aussi différents que le BP Aménagement, le BTS GF ou le BPREA.

Objectifs professionnels

- Obtenir une certification
- Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité
- Valider son expérience pour soi
- Faire reconnaître ses compétences
- Obtenir un niveau de qualification pour accéder à une formation d’un niveau supérieur
- S’inscrire à un concours
- Changer d’emploi
- Évoluer professionnellement
- Obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle
- Développer la confiance en soi.

Organisation de la formation

- Vous pourrez accéder à l’accompagnement tout au long de l’année dès réception de votre avis d’inscription au diplôme par la voie de la VAE (recevabilité).
- L’accompagnement alterne des phases d’entretien avec l’accompagnateur et de travail personnel.
- La durée de l'ac-compagnement sera individualisée suite au positionnement qui aura été fait par l'accompagnateur lors d'un entretienpréalable.
- L’ensemble de la démarche dure entre huit et douze mois (de la définition du projet jusqu’aux épreuves de validationdevant le jury).
- La majorité de la rédaction du dossier s’effectue en autonomie, il faut prévoir en moyenne 70h de travail personnel.

Méthodes et modalités pédagogiques

•L’accompagnement est un appui méthodologique permettant de repérer et décrire les activités développées au coursdes expériences vécues, de les rapprocher du référentiel de la certification visée pour élaborer le dossier de validation. Il comprend également la préparation à l'entretien avec le jury.
Les phases d'entretien avec l'accompagnateur se feront en centre de formation selon un calendrier de travail défini aupréalable et qui pourra s’adapter à votre organisation personnelle. L’accompagnateur s’engage sur un appui méthodolo-gique et non sur le résultat de la validation.
Les moyens pédagogiques seront définis en amont avec le candidat et notés sur une convention.

VAE Validation des acquis d’expérience

Pré-requis et conditions d’admission

Les candidats doivent :
- Afin d'accéder à l’inscription au diplôme par la voie de la VAE, il est nécessaire de réaliser une démarche préalable de demande d’inscription auprès de la DRAAF/SRFD via un dossier de demande de recevabilité à la VAE (CERFA N°12818*02).
- Ces démarches peuvent être engagées tout au long de l’année.

Rendez-vous lors de nos journées portes ouvertes.

Tarifs et conditions financières

- La VAE est gratuite, l’accompagnement seul est payant et non obligatoire mais recommandé.
- 70 euros de l'heure, Il faut compter en moyenne 14h suivant le niveau et l'autonomie du candidat; Devis transmis dans un délai de 10 jours après entretien et étude de votre parcours individualisé.
- En fonction du statut du candidat à son entrée en formation, et dans la limite de l’enveloppe de financement, il peut bénéficier d’une prise en charge totale ou partielledu coût pédagogique.
- Formation éligible au CPF, aux dispositifs de financement Pôle Emploi, au PTP (projet de transition professionnelle).

Obtention de la VAE

- Vous transmettez à l’autorité certificatrice un dossier décrivant votre expérience. La certification obtenue par la VAE a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation. En-treprendre une démarche de VAE ne se résume pas à une simple formalité, cela vous de-mande une réelle implication et de la motivation pour relever ce challenge.

CFPPA de ROANNE-Chervé-Noirétable
42124 PERREUX
Tél : 04.77.44.82.00
cfppa.roanne@educagri.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL

VAE | LE PORTAIL DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L’EXPÉRIENCE